



# **Programme des Nations Unies pour l'environnement**

UNEP(DEPI)/MED WG.350/4  
21 juin 2010  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS



## **PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Deuxième réunion d'experts techniques sur l'application  
par le PAM de l'approche écosystémique

Barcelone (Espagne), 6-7 juillet 2010

### **DOCUMENT DE TRAVAIL ÉTABLI PAR LE SECRÉTARIAT**

**“OBJECTIFS ÉCOLOGIQUES, SURVEILLANCE CONTINUE,  
EFFICACITÉ ET CALENDRIER”**



## **TABLE DES MATIÈRES**

1. Définir une méthodologie d'élaboration des objectifs écologiques (OE)
2. Éléments d'une stratégie PAM de surveillance intégrée
3. Évaluation de l'efficacité de la gestion
4. Critères pour la proposition d'un calendrier d'exécution de la feuille de route de l'approche écosystémique

Annexe I

Glossaire



## **Introduction**

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone se sont engagées à appliquer progressivement l'approche écosystémique. À cet effet, elles sont convenues d'un processus en sept étapes, à savoir: 1) établir une vision globale pour l'ensemble de la Méditerranée; 2) identifier les objectifs stratégiques en vue de concrétiser cette vision; 3) entreprendre une évaluation préliminaire de l'état environnemental de la Méditerranée; 4) fixer les objectifs écologiques; 5) fixer les objectifs opérationnels, avec les indicateurs et valeurs cibles correspondants; 6) réviser les programmes de surveillance continue destinés à permettre une évaluation périodique, une actualisation régulière des valeurs cibles, et conduire les changements nécessaires à une approche écosystémique de la gestion; et 7) élaborer les plans d'action et programmes pertinents. Il s'agit là d'un processus de longue haleine qui fait fond sur ce que les pays méditerranéens réalisent déjà mais qui forge un système qui, en l'espace de quelques années, s'avérera être indéniablement plus effectif et efficace.

Les étapes 1 et 2 de la feuille de route de l'approche écosystémique sont déjà achevées. Le projet d'évaluation intégré (étape 3) en est maintenant à sa phase de finalisation, et il sera examiné lors de la deuxième réunion d'experts sur l'approche écosystémique et dans les mois qui suivront.

Les prochaines étapes, qui doivent être examinées au cours de la phase actuelle de la feuille de route, consistent à élaborer les objectifs écologiques (étape 4), à élaborer les objectifs opérationnels, les indicateurs à utiliser et les valeurs cibles (étape 5) d'un bon état écologique dans les différentes masses d'eau.

En outre, la première réunion d'experts sur l'approche écosystémique, qui s'est tenue à Rome en avril 2010, a demandé au Secrétariat de préparer des documents de référence pour des discussions préliminaires sur l'avenir de la surveillance continue, l'efficacité de la gestion, le plan de travail 2010-2011 d'exécution des étapes 4 et 5 et le calendrier d'exécution de la feuille de route de l'approche écosystémique. Le présent document a pour objet de lancer les discussions sur ces questions.

### **1. Définir une méthodologie d'élaboration des objectifs écologiques (OE)**

L'évaluation qui précède la détermination des objectifs écologiques (OE) est capitale pour fournir les informations nécessaires à la détermination desdits objectifs et, en dernier ressort, à la détermination des objectifs et plans de gestion.

Cependant, compte tenu de l'échelle de la Méditerranée et du puzzle complexe d'intérêts et de juridictions sous-jacents à la gestion, il s'imposera de se concentrer uniquement sur les objectifs écologiques les plus importants dans l'application progressive d'une approche écosystémique. Il est postulé a priori que la fixation des objectifs écologiques impliquera une hiérarchisation en sorte que les questions de gestion les plus préoccupantes et les éléments du système méditerranéen qui entraînent le plus de menaces soient le point de mire de l'approche écosystémique.

Il existe plusieurs moyens d'y parvenir :

1. *Mettre en relief les questions de gestion ou les menaces hautement prioritaires, et élaborer des objectifs écologiques à l'échelle du Bassin qui présentent le scénario le plus typique pour chaque menace (ou ensemble de menaces, puisqu'approche écosystémique implique avant tout intégration). L'évaluation est utile pour souligner les questions les plus saillantes (notamment les effets sur la santé, la perte de biodiversité, une prestation moindre de services écosystémiques, la valeur déclinante des ressources marines et côtières, de l'équité et de l'accès) dans l'ensemble du Bassin méditerranéen et/ou au sein des sous-régions.*

*Un moyen de concrétiser cette option consiste à recourir aux 11 descripteurs prévus au titre de la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" (DCSMM). Ils sont pour l'essentiel analogues à des objectifs écologiques et ils se déclinent ainsi: 1) la diversité biologique est conservée; 2) les espèces non indigènes introduites restent à des niveaux faibles; 3) les populations d'espèces ciblées par la pêche commerciale se situent dans des limites de sécurité biologique; 4) les éléments du réseau trophique sont d'une abondance et d'une diversité normales; 5) l'eutrophisation est réduite au minimum; 6) l'intégrité des fonds marins est préservée; 7) une modification permanente des conditions hydrologiques ne nuit pas aux écosystèmes marins; 8) la*

*concentration de contaminants ne provoque pas d'effets polluants; 9) les contaminants présents dans produits de la mer se situent en deçà des seuils fixés; 10) les détritiques marins n'occasionnent pas de dommages; 11) l'introduction d'énergie (comme les nuisances sonores) est réduite au minimum.*

2. *Un autre de classement hiérarchique par priorité consiste à utiliser les informations existantes – qu'elles soient tirées de bas en haut à partir des bases de données disponibles ou qu'elles soient prodiguées de haut en bas en se fondant sur les avis d'experts – pour identifier les zones géographiques prioritaires qui pourraient éventuellement servir à focaliser la détermination d'objectifs écologiques. Les critères utilisés pour définir ce que sont les priorités géographiques pourraient comprendre la richesse en biodiversité, les services et valeurs écosystémiques, l'importance écologique, la vulnérabilité, l'état et la représentativité écologiques (dans toutes leurs combinaisons possibles).*
3. *Une troisième solution consiste à se concentrer sur les menaces et les zones prioritaires, ce qui est déjà à la base de nombreux travaux nationaux, internationaux et non gouvernementaux dans la région, pour fixer les priorités en matière de conservation, de politique et de recherche. Le PAM est parfaitement à même d'entreprendre des analyses de ces zones de haute valeur menacées car il est un dépôt de données et possède la capacité technique de créer des bases de métadonnées, des informations cartographiques et de recourir au SIG pour localiser avec précision et efficacité les priorités géographiques.*

Si l'option 1 est retenue, plusieurs questions demeurent, à savoir notamment :

- 1) Les 11 descripteurs/objectifs écologiques de la DCSMM doivent-ils être envisagés et adoptés?
- 2) Les objectifs écologiques doivent-ils être modifiés pour fournir davantage de détails et simplement en fonction des réalités du contexte méditerranéen?
- 3) Tous les descripteurs doivent-ils s'appliquer à toutes les zones? (en admettant que les valeurs cibles des indicateurs peuvent et devraient être ajustées)
- 4) Comment les objectifs écologiques peuvent-ils servir à maximiser la valeur ajoutée d'une approche régionale portant sur l'ensemble de la Méditerranée?

Il est manifeste que les informations existent déjà au sein du PAM et d'autres enceintes afin d'étayer le suivi de nombre des indicateurs associés à ces onze descripteurs.

Si c'est une autre approche qui est adoptée, la définition et l'application de la méthodologie concernant les objectifs écologiques appellerait la mise en place des processus scientifiques nécessaires, ce qui impliquerait par là même un surcroît de ressources et de temps

Cependant, mettre en place un système qui instaure des indicateurs et suit si les objectifs sont atteints est un processus très laborieux pour une zone aussi vaste et diverse que la mer Méditerranée. Un projet de démonstration (voire deux ou trois) pourrait être une bonne étape tangible sur la voie de l'objectif plus ambitieux de l'approche écosystémique. Choisir des zones pilotes permettrait aussi de tester des objectifs écologiques appropriés et de mettre au point des indicateurs utiles. Les zones pilotes pourraient être choisies dans différents contextes sur la base d'un ensemble donné de critères (par ex. zones critiques pour les méga-vertébrés), ou parmi des zones prioritaires déjà retenues dans différents contextes, comme les priorités du Bilan diagnostique transfrontière (2005), les 25 ASPIM existantes ou les zones recensées par le PAMPNUE en raison de leur intérêt pour la conservation.

La mise en place d'un mécanisme de consultation avec des représentants des institutions scientifiques et de recherche pourrait permettre opportunément de recueillir des conseils sur le processus de définition des objectifs écologiques.

## **2. Éléments d'une stratégie PAM de surveillance continue intégrée**

S'il est prématuré de débattre des détails d'un programme de surveillance optimal avant d'avoir fixé les objectifs écologiques, les objectifs opérationnels et les valeurs cibles, l'évaluation a déjà mis en évidence plusieurs questions concernant la surveillance continue dans le futur. En outre, il sera utile

d'avoir à l'esprit des considérations de surveillance continue lors des discussions sur les objectifs écologiques et opérationnels. L'état actuel des dispositions juridiques du PAM/PNUE sur la surveillance continue et les programmes de surveillance mis en œuvre depuis 35 ans dans le cadre du PAM sont présentés à des fins d'information dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.350/Inf.3

Les considérations qui suivent peuvent être formulées en ce qui concerne les principales caractéristiques de la surveillance et les défis que celle-ci soulève, en fondant et en prolongeant son élaboration à partir des valeurs du programme actuel de surveillance continue PAM/PNUE :

- Élargir la portée de la surveillance continue, conformément aux objectifs écologiques, à un spectre plus vaste de problématiques (dont la pollution et la biodiversité marines) ainsi que la couverture géographique;
- Surveiller les principales menaces de différentes origines ainsi que d'autres origines, de même que les interactions entre les menaces;
- assurer la synergie avec la DCSMM et les autres programmes de surveillance continue mis en œuvre dans la région en vue de mettre en commun les données et de renforcer l'efficacité de la surveillance de l'environnement en Méditerranée aux niveaux régional et de chaque pays;
- Collecter des données compatibles.

#### 2.1 Élargir la portée de la surveillance continue conformément aux objectifs écologiques

- Il est nécessaire d'organiser un programme de surveillance continue, intégré et holistique, portant sur la pollution et la biodiversité marines ainsi que d'autres priorités, conformément aux objectifs et aux étapes convenus au titre de l'application de l'approche écosystémique.
- Un tel programme de surveillance intégré doit être élaboré dans le droit fil de la définition des objectifs écologiques méditerranéens.

#### 2.2 Tendances découlant de la surveillance continue et Interactions entre les menaces

- Pour obtenir les informations nécessaires à une approche écosystémique, il conviendrait d'explorer les mécanismes permettant d'établir efficacement et rationnellement les tendances.
- Il faudrait accorder toute l'attention voulue aux "systèmes d'alerte précoce" qui permettront aux gouvernements et aux institutions d'intervenir le plus rapidement possible quand on se rapproche de seuils critiques, dans le cas où de tels seuils ont été fixés.
- Un enjeu d'une importance extrême pour l'application de l'approche écosystémique consistera à faire en sorte que la surveillance continue soit simplifiée sans ajouter une charge supplémentaire pour les pays mais qu'elle permette d'obtenir des informations significatives sur les interactions entre les menaces. (Par exemple, bien que la surveillance de la pollution fournisse déjà des données très utiles sur les charges polluantes autour des stations d'échantillonnage désignées et que les données sur la pêche fournissent des indications sur le degré de l'effort, les prises et les stocks des espèces cibles, il n'y a pas actuellement de mécanisme en place pour déterminer si la qualité de l'environnement est altérée par suite des effets cumulatifs et combinés de la pollution et de la pêche). Une stratégie de surveillance intégrée devrait permettre de mieux comprendre ces effets synergiques.

#### 2.3 Synergies, renforcement de la gouvernance environnementale concernant la surveillance continue

Parallèlement au processus PAM/PNUE d'approche écosystémique visant à appliquer la Décision IG 17/5 de la Quinzième réunion des Parties contractantes (Almeria, Espagne, janvier 2008), les pays européens, dans le cadre de la DCSMM adoptée en 2008, ont amorcé un processus d'évaluation du bon état écologique, se sont engagés à définir des indicateurs avec des valeurs cibles et à concevoir des programmes de surveillance coordonnés en vue d'une future évaluation.

À cet égard, une question importante est de savoir dans quelle mesure une stratégie de surveillance intégrée peut être harmonisée, pour l'ensemble de la Méditerranée, avec les exigences de surveillance qui découleront du processus de la DCSMM. Cela ne signifie pas que les pays non européens auront la charge de mesurer tous les indicateurs qui seront convenus dans le cadre européen mais plutôt que ces pays, en respectant leurs engagements au titre du PAM, auront à être guidés et assistés en vue de communiquer des informations qui soient pertinentes pour la Méditerranée et compatibles avec celles provenant des pays de l'UE. De la sorte, il est possible d'adopter, pour l'ensemble de la Méditerranée, un système rigoureux et tenable. En outre, la communauté méditerranéenne sera à même de jouer un rôle prépondérant en démontrant l'application concrète de la surveillance et de l'évaluation dans le cadre de l'approche écosystémique, ce qui sera d'un grand profit pour l'ensemble de la Méditerranée. Il importe aussi de prendre en compte les développements intervenant au plan mondial, tels que l'évaluation du processus d'évaluation, le Programme d'évaluation des eaux transfrontières (TWAP), le programme des mers régionales/PNUE, etc.

#### 2.4 Collecte de données compatibles

Collecter des données compatibles représente un défi. À cet égard, des données compatibles pourraient aussi être obtenues de sources d'information "extérieures": études scientifiques entreprises dans des institutions universitaires de la région, analyses de métadonnées entreprises par d'autres institutions intergouvernementales régionales telles que le CIESM, la CGPM, l'UICN, le WWF etc., informations recueillies au moyen de la télédétection et/ou extrapolées de la modélisation. La collecte de ces données compatibles permettrait de combler les lacunes tout en renforçant le rôle du PAMPNUE comme chef de file régional en matière de surveillance intégrée. La valeur ajoutée d'une approche régionale ne peut être sous-estimée : une stratégie de surveillance intégrée sous l'égide du PAM permettra de suivre les tendances à grande échelle au plan géographique, de définir avec précision les problématiques et les zones au delà des juridictions nationales, et de mettre en évidence les opportunités transfrontières.

### 3. Évaluation de l'efficacité de la gestion

Pour déterminer quelles activités de gestion supplémentaires (ou différentes) doivent être réalisées pour progresser vers une approche écosystémique, la gestion existante doit être évaluée. L'évaluation de l'efficacité de la gestion diffère de la surveillance systématique de la qualité environnementale. De fait, une telle évaluation devrait au mieux fournir les données nécessaires pour apprécier dans quelle mesure la gestion a été efficace et à contribué à remplir les objectifs écologiques.

En outre, il conviendrait de distinguer si les objectifs écologiques ne sont pas remplis en raison d'une déficience de la gestion ou en raison de facteurs régionaux ou mondiaux qui ne peuvent être maîtrisés (par exemple : acidification des océans compromettant la capacité à appuyer les réseaux trophiques).

Lorsqu'on détermine l'efficacité de la gestion au cours de son évaluation, trois éléments sont à prendre en compte:

- 1) existence d'une réglementation et/ou d'un plan de gestion;
- 2) application coercitive de la réglementation; et
- 3) respect effectif de la réglementation.

Dans les cas où ces trois éléments sont réunis et où, cependant, la dégradation se poursuit, une évaluation plus approfondie doit permettre d'explorer si la gestion en place a été correctement conçue (autrement dit, la solution de gestion présentée par le régime de management est-elle propre à résoudre le problème posé?).

Étant donné que le postulat sous-jacent aux approches écosystémiques est qu'une gestion intégrée est plus efficace qu'une gestion sectorielle, l'évaluation doit envisager toutes les activités majeures qui ont un effet sur la zone ou l'écosystème, et pas seulement un type d'activité/pression/menace.

Le débat à venir devrait aussi être axé sur la convergence des deux flux d'informations environnementales : un flux sur l'état de l'environnement (fourni par les programmes de surveillance continue de l'environnement), l'autre relatif à l'évaluation des mesures de gestion.

Depuis 2003, les Parties contractantes font rapport sur les mesures prises en application de la Convention et des Protocoles, ainsi que des décisions des réunions des Parties contractantes.

En vue de faciliter l'établissement des rapports sur l'efficacité de ces mesures de gestion, les Parties contractantes ont adopté en 2009, pour la première fois et à titre d'essai, une liste d'indicateurs d'efficacité (Décision IG 19/4). Quarante-quatre indicateurs ont été recensés sur la base d'une analyse approfondie des dispositions juridiques de la Convention et de ses Protocoles ainsi que de la disponibilité de données. L'ensemble comprenait des indicateurs de processus et de prestation alors que les indicateurs relatifs à l'état et/ou l'impact (résultat) n'étaient pas inclus. De plus amples renseignements sur la justification scientifique, les critères et la méthodologie suivis pour la sélection de l'actuel jeu d'indicateurs d'efficacité du PAM, avec les lacunes, sont présentés pour information dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.350/Inf.3.

Pour veiller à ce que l'essai des indicateurs d'efficacité soit réalisé conformément à l'approche écosystémique, le Secrétariat, à la réunion du Bureau des Parties contractantes tenue en mai 2010 à Rabat (Maroc), a souligné la nécessité de lier les deux processus. Le Bureau a souscrit à cette proposition, en laissant aux réunions d'experts techniques le soin d'examiner cette question.

Aussi le Secrétariat propose-t-il :

- d'utiliser les informations recueillies dans le cadre du processus des évaluations régionales pour classer par priorité quels indicateurs de la liste sont à piloter
- d'inviter un nombre restreint de Parties contractantes à se porter volontaires pour tester les indicateurs relatifs aux priorités convenues au titre du processus d'évaluation dans le cadre de la préparation de leur rapport national d'application pour 2008-2009.

Ainsi, en 2011, il serait possible d'enrichir le chapitre sur les traits communs dans le rapport d'évaluation intégré, au moyen d'informations sur la gestion qui pourraient servir de référence pour mesurer l'efficacité. La valeur ajoutée consisterait en l'alignement des indicateurs d'efficacité sur les objectifs écologiques et opérationnels ainsi qu'en la définition du champ d'application géographique des indicateurs de processus (sur la base de l'échelle sous-régionale, nationale des questions et des zones, selon le cas).

Au plan du processus, les résultats d'un tel exercice seront examinés en commun par le groupe d'experts sur l'approche écosystémique en 2011, puis institutionnalisés dans le cadre de leurs délibérations officielles lors des réunions des Points focaux des composantes du PAM concernées.

#### **4. Critères pour la proposition d'un calendrier d'exécution par le PAMPNUE de la feuille de route de l'approche écosystémique**

De l'avis du Secrétariat, il existe cinq critères qui devraient être pris en compte pour la formulation du calendrier d'exécution de la feuille de route de l'approche écosystémique.

1. *Les Parties contractantes se sont engagées à veiller à une exécution progressive de la feuille de route en raison de la complexité du processus et de ses enjeux, ce qui implique une appropriation par les pays.*
2. *Les objectifs écologiques et opérationnels devraient être retenus en priorité afin d'inspirer et de diriger les efforts de tous les acteurs méditerranéens concernés en vue de prendre des mesures cohérentes.*
3. *La réalisation d'ici à 2014 des prestations suivantes énoncées dans le Programme de travail stratégique sur cinq ans du PAM devrait permettre de faire progresser concrètement l'application de l'approche écosystémique : a) rédaction d'une stratégie de surveillance intégrée; b) révision du PAS BIO; c) adoption de mesures juridiquement contraignantes concernant d'autres substances prioritaires inscrites au Protocole "tellurique"; d) révision des plans d'action sur les espèces*

- menacées, en vue d'appliquer, à un niveau politique régional, les objectifs écologiques et opérationnels convenus, avec les valeurs cibles régionales;*
4. *Il importe d'identifier et d'instaurer les synergies nécessaires avec les autres processus régionaux et mondiaux pertinents, en particulier dans le cadre de la DCSMM, en vue d'optimiser les résultats obtenus par l'un et l'autre processus, ce qui assurera ainsi une cohérence substantielle selon le cas, une utilisation et une mobilisation efficaces, de manière concrète, de ressources externes. Plus spécialement, il conviendrait d'éviter des calendriers d'application contradictoires.*
  5. *Le processus de l'approche écosystémique du PAM devrait assurer les enceintes où les 7 États membres de l'Union européenne qui sont Parties à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles ont à appliquer les prescriptions de la DCSMM.*

S'agissant de la biennale 2010-2011, cinq activités majeures sont considérées comme les grandes priorités pour aller de l'avant dans l'exécution de la feuille de route de l'approche écosystémique, dont les résultats sont escomptés pour soumission à la Dix-septième réunion des Parties contractantes:

1. *Finalisation des rapports d'évaluation et activités associées relatives au SIG et autres outils de cartographie*
2. *Définition des objectifs écologiques et opérationnels*
3. *Définition des indicateurs, avec leurs valeurs cibles, selon le cas*
4. *Établissement d'un calendrier d'exécution de la feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique*
5. *Processus intensif de concertation intergouvernementale pour chaque étape de l'exécution de la feuille de route.*

**PLAN DE TRAVAIL SEPTEMBRE 2010- NOVEMBRE 2011**

PRESTATIONS	Sept-dec 2010				Jan-mars 2011			Avr.-juil 2011				Sep-nov 2011		
	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	SEP	OCT	NOV
<b>1. RAPPORT D'ÉVALUATION</b>														
<i>1.1 Finalisation de la cartographie/SIG</i>														
<i>1.2 Incorporation des observations des Pc</i>														
<i>1.3 Incorporation des informations émanant des organisations régionales</i>														
<i>1.4 Incorporation des informations sur les mesures de gestion</i>														
<b>2. OBJECTIFS ÉCOLOGIQUES (OE)</b>														
<i>2.1 Classement par ordre prioritaires des questions/zones</i>														
<i>2.2 Définition de la méthodologie concernant les OE</i>														
<i>2.3 Sélection des OE</i>														
<b>3.OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>														
<i>3.1 Analyse des indicateurs possibles, notamment des indicateurs d'efficacité</i>														
<i>3.2 Sélection des indicateurs</i>														
<i>3.3 Premier examen/débat des valeurs cibles, y compris le classement par priorité des indicateurs sélectionnés, s'il y a lieu</i>														
<i>3.4 Définition des valeurs cibles<sup>1</sup></i>														
<b>4. CALENDRIER DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE</b>														
<b>5. RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES</b>		2			3							4		

1. Dans l'attente de la disponibilité de données
2. Dans l'attente de la disponibilité de fonds
3. Dans l'attente de la disponibilité de fonds
4. Adossée à la réunion des Points focaux du PAM

## ANNEXE I

### GLOSSAIRE SPÉCIFIQUE DU DOCUMENT

*Note: il n'existe pas d'accord officiellement établi quant aux définitions des termes utilisés dans la gestion fondée sur l'écosystème - ou approche écosystémique. Les définitions qui suivent relèvent du processus approche écosystémique en mer Méditerranée et elles sont présentées comme des rubriques ouvertes à la discussion et non comme le résultat d'un consensus.*

Approche écosystémique (APEC): Un moyen de prioriser et intégrer la gestion de manière à éviter des impacts importants sur la productivité et les fonctions de l'écosystème. Dans le cas de la Méditerranée, les étapes conduisant à une approche écosystémique comprennent : l'instauration d'une vision et de buts stratégiques pour tous les écosystèmes méditerranéens ; la réalisation d'une évaluation initiale fixant les objectifs écologiques qui définissent mieux les buts stratégiques ; la fixation des objectifs opérationnels qui rendent compte des grandes priorités de gestion; la détermination des valeurs cibles de ces objectifs et des modalités selon lesquelles les progrès accomplis vers ces valeurs cibles peuvent être suivis (indicateurs); et la mise en place d'un programme de surveillance continue en sorte que des évaluations périodiques puissent suivre les progrès accomplis vers un régime de gestion efficace fondé sur une approche écosystémique.

Objectif écologique : Description normative de l'état écologique et environnemental souhaité - ou "comment il devrait être" - spécifiquement axée sur un paramètre précis de l'écosystème. Comme exemples d'indicateurs écologiques, on peut citer : l'absence de perte de biodiversité marine due à l'homme; les dommages occasionnés aux fonds marins par l'activité humaine demeurant en deçà des seuils à partir desquels ils pourraient entraîner des perturbations écologiques et des effets nocifs ; des concentrations de métaux lourds n'excédant pas les conditions naturelles. Le choix des objectifs écologiques doit refléter les menaces prioritaires pesant sur l'écosystème.

Valeur cible: un but spécifique, quantifiable, de la gestion; à savoir, par exemple : d'ici une certaine date suppression de la surpêche ; d'ici une certaine date, 100% des villes de plus de 50 000 habitants doivent avoir des installations d'épuration de traitement primaire et tertiaire des eaux usées.

Indicateur: Paramètre qui peut être mesuré pour voir si la valeur cible (voir ci-dessous) est atteinte; les exemples comprennent : le nombre de stocks que l'on évalue comme faisant l'objet d'une surpêche ; le degré de traitement des eaux usées par agglomération urbaine d'une taille donnée; le nombre d'espèces que l'on juge menacées. Les indicateurs ne doivent pas seulement être mesurables en théorie, ils doivent être choisis en ayant à l'esprit leur faisabilité.

Descripteur: dans la terminologie de l'UE, un descripteur caractérise une caractéristique particulière de l'état écologique souhaité (appelée BEE, ou bon état écologique). Au titre de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin, il existe onze descripteurs, dont chacun vise à la suppression totale ou à la réduction d'une menace ou d'un impact particuliers (par ex., perte de biodiversité, dommages occasionnés aux fonds marins, nuisances sonores, etc.). En fait, les descripteurs de l'UE sont exactement similaires aux objectifs écologiques de l'approche écosystémique.

Évaluation de l'efficacité de la gestion: une évaluation du degré auquel la gestion atteint le résultat souhaité ; en d'autres termes, déterminer si les objectifs de gestion sont atteints grâce aux mesures de gestion adoptées. L'efficacité de la gestion peut être mesurée au moyen d'indicateurs de gestion; les trois causes sous-jacentes à l'efficacité d'une mesure de gestion sont: 1) la mesure de gestion est à même de faire face à la menace en cause ; 2) le degré auquel la réglementation associée à la mesure de gestion est effectivement appliquée; et 3) le degré auquel il y a respect de la réglementation. D'une manière générale, plus les objectifs de gestion sont bien spécifiés, plus il sera facile de mesurer l'efficacité de la gestion. Autrement dit, en l'absence d'une surveillance de la conformité, il sera difficile de déterminer l'efficacité de la gestion, même si les objectifs de gestion sont énoncés avec clarté et spécificité.

*Remarque complémentaire sur le processus d'approche écosystémique: il n'est pas destiné à englober l'ensemble de la gestion de toutes les activités humaines qui ont des impacts sur les écosystèmes méditerranéens mais plutôt les activités dommageables les plus saillantes. Une approche écosystémique a pour but d'intégrer la gestion (ainsi que la recherche et la surveillance) en sorte que l'efficacité de la gestion soit dans l'ensemble améliorée. La priorisation sera nécessaire pour mettre en place un régime de gestion de l'approche écosystémique qui aborde les menaces les plus critiques et, ce faisant, optimise l'efficacité de la gestion.*